

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2018

L'An Deux Mil Dix Huit, le quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Lamy, Maire.

**Étaient présents** : M. Jean LAMY, Maire, MM André LECHAT et Jean-Pierre LAVENANT, adjoints, MM David RENAUD, Laurent MILLET, Christian DEHAUDT, MMES Isabelle HILLION et Caroline VERHALLE.

**Étaient absents** : Monsieur Serge CORNUEL qui a donné pouvoir à Monsieur André LECHAT, Monsieur Georges LAUNAY qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAVENANT, Madame Martine GASNIER qui a donné pouvoir à Monsieur Jean LAMY, Mesdames Pauline SAILLANT et Odile GODIN. Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière séance, le Conseil municipal approuve l'ordre du jour.

Il désigne ensuite la secrétaire de séance : **Madame Isabelle HILLION**

#### DÉLIBÉRATION 2018-14-NOV-01

##### 9-AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

##### 9- AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCE DES COMMUNES

##### TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE À LA CDC.

**Monsieur le Maire** donne lecture au Conseil municipal d'un courrier de Monsieur le Président du SIAEP de Bazoches-sur-Hoëne concernant la modification de la loi NOTRe et la possibilité pour chaque commune membre de délibérer sur le transfert de la compétence eau potable à la CDC.

**Le Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Vu la loi NOTRe n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et notamment son article 1<sup>er</sup>,

**DÉCIDE** de s'opposer au transfert de cette compétence au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 et la reporter au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au SIAEP de Bazoches-sur-Hoëne après visa du contrôle de légalité.

#### DÉLIBÉRATION 2018-14-NOV-02

##### 8-DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈME

##### 8.8 ENVIRONNEMENT

##### CONVENTION D'ADHÉSION AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉE

**Monsieur le Maire** expose au Conseil municipal que le Te61 a mis au point pour le compte des communes et des EPCI un outil de prospective énergétique nommé « PROSPER ». Afin de recueillir les données nécessaires à l'initialisation de cet outil, le Te61 souhaite obtenir l'autorisation de la commune et l'établissement d'une convention d'autorisation de collecte des données territoriales relatives à la commune.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance des termes de cette convention,

**AUTORISE** :

- Monsieur le Maire à signer cette convention,
- Le Te61 à collecter les données territoriales nécessaires.

#### DÉLIBÉRATION 2018-14-NOV-03

##### 5-INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

##### 5.7 INTERCOMMUNALITÉ

##### APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 6 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE-AU-PERCHE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi NOTRe du 7 août 2015
- Vu la délibération du Conseil de communauté en date du 11 octobre 2018, approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche,
- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
  - **ADOPTE** le projet de modification n° 6 des statuts de la CDC du pays de Mortagne-au-Perche,
  - **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la délibération au représentant de l'État dans le département ainsi qu'à Monsieur le Président de la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche.

#### QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

##### Le Conseil municipal :

- Prend connaissance du courrier de Monsieur et Madame Serge Saillant qui souhaitent acquérir une partie du parking situé près de leur maison, allée de la source et décide de prendre sa décision après d'être rendu sur place.
- Ne donne pas suite à demande de soutien au service civique de Baptiste Oberto.
- Prend connaissance de la carte de remerciements de la famille Ody.
- Décide de relancer les entreprises pour le devis concernant l'abri bois du club de foot.

**La date du prochain conseil municipal est fixée au Mercredi 19 Décembre 2018**

À Bazoches, le 14 Novembre 2018  
Le Maire, Jean LAMY



La secrétaire de séance, Isabelle HILLION

